Comité scientifique temporaire - Evaluation du rapport bénéfice/risque du Baclofène dans le traitement des patients alcoolo-dépendants

PUBLIÉ LE 05/04/2022 - MIS À JOUR LE 29/05/2026

Missions

Il est créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour une durée de 6 mois à compter de la décision de nomination de ses membres, un Comité scientilique spécialisé temporaire (CSST) chargé d'émettre un avis d'expertise scientifique à partir de lensemble des données disponibles sur l' "Évaluation du rapport bénéfice/risque du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants ".
Cet avis s'inscrit dans les travaux d'évaluation de l'ANSM dans le cadre de la procédure de demande d'AMM déposée par le laboratoire Ethypharm..

Membres

- CORNU Catherine
- DUCIMETIERE Pierre
- GUINHOUYA Benjamin
- LASLOP Andréa
- MANTUA Valentina